



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Zambie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Zambie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 41 320 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 148 125 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

* [E/ICEF/2022/22](#).

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. La population de la Zambie se classe parmi les plus jeunes¹ et affiche une croissance démographique parmi les plus rapides au monde, avec 18 millions d'habitants, dont 48 %² sont âgés de 0 à 14 ans.

2. Environ 60 % des enfants vivent au sein de familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté³. Dans les zones rurales, ce chiffre atteint 80,5 %. Malgré les progrès accomplis, le pays rencontre encore des difficultés pour garantir le respect des droits des enfants et des adolescents et atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la récurrence des chocs liés au climat tels que les sécheresses et les inondations, les situations d'urgence sanitaire publique telles que les épidémies de choléra et de poliomyélite, ainsi qu'une économie déjà mise à rude épreuve ont accentué les difficultés existantes et accru les privations, en particulier pour les plus vulnérables. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement renforce la dynamique actuelle en faveur de la mise en œuvre des programmes de réforme et de l'augmentation des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, malgré une marge de manœuvre budgétaire restreinte et des systèmes de services publics sous tension.

3. Malgré une baisse observée au cours des dernières années, avec 278 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018 contre 591 décès en 2007, le taux de mortalité maternelle reste élevé. Contrairement au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, passé de 75 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2014 à 61,7 décès en 2018, le taux de mortalité néonatale a connu une augmentation, passant de 24 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2014 à 27 décès en 2018, ce qui témoigne d'une qualité insuffisante des soins, en particulier pendant l'accouchement. Malgré des progrès significatifs en matière de lutte contre l'épidémie de VIH, le taux de transmission de la mère à l'enfant reste élevé, à 11 %. Seuls 58 % des enfants (âgés de 0 à 14 ans) et 53 % des adolescents (âgés de 10 à 19 ans) vivant avec le VIH suivent un traitement antirétroviral⁴. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la qualité et la continuité de la vaccination de routine et des principaux services de santé reproductive, maternelle, néonatale, de l'enfant et de l'adolescent. On observe une répartition inéquitable des services, en particulier à l'échelle communautaire et dans les situations d'urgence, une exploitation insuffisante des données dans le cadre de l'élaboration des programmes, ainsi qu'une entrave aux comportements et aux pratiques de recours aux soins liée à l'existence de normes sociales et de genre.

4. En matière de malnutrition, la Zambie est confrontée à un triple fardeau : celui de la sous-nutrition, des carences en micronutriments et du surpoids et de l'obésité. Entre 2013 et 2018, la prévalence du retard de croissance est passée de 40 % à 34,6 %, une baisse inférieure au rythme de la croissance démographique et qui n'a donc pas permis d'enrayer l'augmentation du nombre total d'enfants concernés. Les disparités entre zones rurales et zones urbaines (36 % contre 32 %) et entre garçons et filles (38 % contre 31 %) persistent. La lutte contre l'émaciation ne progresse pas depuis plusieurs décennies. Seuls 22 % des enfants (âgés de 6 à 23 mois) bénéficient d'une diversité alimentaire suffisante. Les chocs liés aux changements climatiques et les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ont affecté la sécurité alimentaire, l'approvisionnement et les services nutritionnels. Parmi les autres

¹ Selon le critère de l'âge médian.

² Sauf mention contraire, les données présentées ici sont issues de : UNICEF, *The 2021 Situation Analysis of the Status and Well-Being of Children in Zambia*, octobre 2021 (en anglais).

³ Familles dont le revenu est inférieur à 214 kwachas zambiens, le seuil de pauvreté national (selon les prix de 2015).

⁴ Estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour l'année 2021.

difficultés rencontrées, on peut citer les lacunes en matière d'accès et de recours à un régime alimentaire et à des soins attentifs appropriés, la faiblesse des services de nutrition maternelle et d'alimentation du nourrisson, ainsi que l'inadéquation des pratiques nutritionnelles, notamment dans les contextes humanitaires.

5. Les jeunes enfants (âgés de 0 à 6 ans) disposent d'un accès limité aux opportunités de stimulation et d'apprentissage précoces. Seuls 35 % des élèves de première année de primaire ont bénéficié d'un apprentissage précoce dès la petite enfance. Afin de respecter la priorité accordée par le Gouvernement aux soins attentifs et au développement de l'enfant, il convient de mettre en place une politique multisectorielle unifiée en matière de développement de la petite enfance et de renforcer les capacités multisectorielles.

6. Un accès insuffisant à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH, ou WASH pour l'acronyme en anglais) peut être à l'origine de diarrhées, l'une des principales causes de décès chez les enfants (âgés de 0 à 5 ans). En Zambie, 36 % de la population est privée d'accès aux services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson. Seuls 28 % de la population rurale bénéficient d'un accès aux services élémentaires d'assainissement et 15 % aux services élémentaires d'hygiène, contre 41 % et 24 % au sein de la population urbaine. Les zones périurbaines comptent quelques-uns des pires services d'approvisionnement en eau et d'assainissement du pays. Les femmes et les filles sont souvent chargées de collecter l'eau à des sources éloignées et sont donc particulièrement touchées par les difficultés d'accès aux services EAH, qui affectent également leur gestion de l'hygiène menstruelle. La COVID-19 et les changements climatiques ont mis en évidence l'incapacité du secteur EAH à résister aux chocs, que ce soit à travers ses infrastructures, ses difficultés de financement ou l'absence d'un système d'information complet sur la gestion du secteur. Les normes sociales continuent d'entraver l'adoption des pratiques d'hygiène et d'assainissement.

7. Les adolescents représentent le quart de la population et ont besoin de politiques et de programmes plus ambitieux pour répondre à leurs besoins. Avec 29 % des naissances, la maternité précoce reste un phénomène très répandu. Environ 14,4 % des adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) sont mariées, contre 1,1 % des garçons⁵. Les nouvelles infections au VIH sont quatre fois plus élevées chez les adolescentes que chez les garçons. Les services de santé sexuelle et procréative ne sont pas satisfaisants ni adaptés aux besoins des adolescents. Avec des taux d'abandon scolaire importants, en particulier chez les filles, les adolescents ont peu d'occasions d'acquérir des compétences pratiques.

8. La Zambie a réalisé des progrès en faveur de l'éducation primaire universelle, avec une parité presque totale (99 filles pour 100 garçons). Une nouvelle politique de gratuité de l'éducation a été promulguée pour l'ensemble des élèves jusqu'à l'enseignement secondaire. Néanmoins, il reste des défis à relever en matière d'accès et de qualité, en particulier pour les enfants vulnérables, notamment les enfants handicapés. Plus de 900 000⁶ enfants d'âge scolaire ne sont toujours pas scolarisés, dont 65 % sont en âge de fréquenter un établissement d'enseignement secondaire. Dans le deuxième cycle du secondaire, les garçons sont plus nombreux que les filles. Les fermetures d'établissement dues à la pandémie de COVID-19 ont aggravé la crise que traversait déjà l'enseignement et accentué les inégalités en matière d'éducation et d'acquisition de compétences. Pendant cette période, seuls 9 % des enfants ont pu bénéficier d'un enseignement à distance. Les niveaux de maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul sont extrêmement bas et particulièrement préoccupants. Environ 65 % des élèves de deuxième année ne parviennent pas à lire le moindre mot. Seuls

⁵ Enquête démographique et de santé réalisée en Zambie, 2018.

⁶ Système d'information sur la gestion de l'éducation 2020.

2 % des élèves de 15 ans atteignent le niveau minimum requis en mathématiques, et 5 % en lecture. Parmi les difficultés rencontrées, on peut notamment citer la mauvaise qualité de l'enseignement, une pédagogie inadaptée, des budgets trop faibles⁷ et un manque de modalités d'enseignement alternatives et plus souples.

9. La prévalence du handicap chez les enfants (âgés de 2 à 17 ans) est de 4,4 % et les services qui leur sont dédiés souffrent de lacunes importantes. Les femmes et les filles handicapées sont plus exposées aux risques de violence sexuelle et liée au genre, ainsi qu'au VIH. Il est nécessaire que tous les secteurs renforcent leurs systèmes afin de lever les obstacles auxquels sont confrontés les enfants handicapés, d'améliorer les services de détection et de prise en charge rapides, et de soutenir l'éducation et la formation professionnelle, le déploiement d'appareils et de technologies d'assistance, et la mise en place de services de santé et de réadaptation satisfaisants, tout en luttant contre la stigmatisation.

10. Environ 20,3 % des femmes et 10 % des hommes (âgés de 18 à 24 ans) ont été victimes d'abus sexuels avant l'âge de 18 ans. Parmi eux, aucune femme et 7,2 % des hommes seulement ont été pris en charge par des services professionnels. Chez les filles, le taux de mariages d'enfants a légèrement diminué, passant de 31,4 % en 2014 à 29 % en 2018. Parmi les difficultés rencontrées, on peut notamment citer le manque de procédures de signalement adaptées aux enfants, la faiblesse des mécanismes de responsabilité ou encore la présence de normes et de comportements compatibles avec la violence et le mariage des enfants. Seules 14 % des naissances sont enregistrées, avec d'importants écarts entre zones urbaines et zones rurales. Parmi les autres difficultés rencontrées, on peut citer le caractère punitif du système judiciaire pour mineurs et le manque d'alternatives communautaires à la détention, en particulier pour les enfants migrants.

11. Les défis auxquels sont confrontés les enfants sont exacerbés par la convergence des nombreuses privations subies. Environ 40,9 % des enfants, dont 60 % issus des zones rurales, souffrent d'au moins trois privations concomitantes. Conformément à la politique nationale de protection sociale, le budget de l'aide sociale n'a cessé d'augmenter et, en 2021, 47 % des enfants vivant dans une extrême pauvreté étaient issus de familles bénéficiant d'un programme de transferts monétaires à vocation sociale. Néanmoins, il existe peu de programmes de protection sociale spécifiquement conçus pour les enfants.

12. L'analyse de la situation révèle que, dans de nombreux domaines et partout où de telles données sont disponibles, les préjudices subis par les filles sont nettement supérieurs à ceux que connaissent les garçons. L'analyse souligne également la ventilation insuffisante des données par genre dans le cadre de la planification et du suivi, ainsi que l'existence de normes de genre néfastes et profondément enracinées.

13. Les conclusions de la précédente évaluation du programme de pays ont été confirmées par les consultations menées auprès des différentes parties prenantes et ont permis d'éclairer l'élaboration du programme, notamment sur deux points : a) l'utilité d'une approche intégrée de la programmation tout au long du cycle de vie en vue de renforcer la collaboration multisectorielle et d'améliorer les résultats obtenus, en particulier dans le domaine de la petite enfance et de l'adolescence ; b) la nécessité de mettre en œuvre une méthode d'apprentissage plus efficace au service de l'adaptabilité des programmes, reposant sur des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation plus solides et une amélioration de la disponibilité, de la fiabilité et de l'exploitation des données.

⁷ En 2020, la part de l'éducation dans les dépenses du Gouvernement s'élevait à 12 %, un chiffre nettement inférieur au seuil de référence international, fixé à 20 %.

Priorités du programme et partenariats

14. Éclairé par les résultats de l'analyse commune de pays des Nations Unies, de la *2021 Situation Analysis of the Status and Well-Being of Children in Zambia* (« Analyse de la situation 2021 relative au statut et au bien-être des enfants en Zambie ») et d'autres données probantes, le programme de pays est le résultat d'un processus consultatif impliquant le Gouvernement, les partenaires de développement, le système des Nations Unies, la société civile, les enfants et les jeunes.

15. En appui à la Vision 2030 et au huitième plan national de développement du Gouvernement, le programme de pays contribue à fournir à l'ensemble des enfants l'opportunité d'exercer leurs droits et de réaliser pleinement leur potentiel. En s'appuyant sur sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, l'UNICEF contribuera aux quatre grandes réalisations fixées par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pour la période 2023-2027, à savoir la prospérité, la population, la planète et la paix.

16. Selon la théorie du changement globale, davantage de petites filles, de petits garçons et d'adolescents pourraient exercer leurs droits et développer pleinement leur potentiel dans une société plus sûre et plus inclusive si : un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de femmes, en particulier issus de catégories de population marginalisées, avaient recours à des services de santé, de nutrition et d'EAH de qualité, équitables et résilients ; les enfants et les adolescents avaient l'opportunité d'apprendre et d'acquérir des compétences ; les enfants et les adolescents étaient protégés contre la violence et dotés d'une identité juridique ; les enfants et les adolescents bénéficiaient d'un budget accru pour les services sociaux et de politiques et de programmes adaptés, permettant de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'inclusion ; on parvenait à atténuer les obstacles auxquels sont confrontés les enfants vulnérables, en particulier les enfants handicapés ou rencontrant des difficultés liées au genre.

17. L'UNICEF est un interlocuteur crédible pour la défense des droits de l'enfant et la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur des données probantes. L'UNICEF a aidé le Gouvernement à examiner les lois relatives à l'enfance pour y intégrer les recommandations du Comité des droits de l'enfant et a soutenu la ratification des protocoles optionnels. L'UNICEF continuera d'apporter son soutien au Gouvernement et aux partenaires dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités relatifs aux droits humains, afin de protéger les droits de l'enfant et de renforcer les capacités des détenteurs d'obligations à assumer leurs responsabilités.

18. Le programme tirera parti de l'interdépendance de ses différentes composantes pour donner la priorité à la mise en œuvre d'interventions intégrées et consolider les synergies existantes avec les partenaires et les organismes des Nations Unies, tout en plaçant l'enfant au centre de ses objectifs. Afin de renforcer son approche fondée sur l'équité, il se concentrera sur les populations et les régions les plus défavorisées et les plus vulnérables face aux chocs. Le renforcement de la résilience est présent à chaque étape du programme et permet de renforcer le lien entre l'action humanitaire et le développement. Le programme met particulièrement l'accent sur le genre, le handicap et le changement social et comportemental.

19. Parmi les risques susceptibles de faire obstacle au programme, on peut notamment citer les chocs liés aux changements climatiques, les urgences de santé publique et l'ensemble des changements d'ordre socioéconomique susceptibles de perturber les services sociaux, de mettre les ressources à rude épreuve et de freiner les investissements dans les programmes et la mise en œuvre efficace de ces derniers.

20. Aux côtés de ses partenaires, l'UNICEF fera appel aux stratégies suivantes pour obtenir des résultats favorables aux enfants :

(a) Renforcement des systèmes, des capacités institutionnelles et responsabilité sociale

(b) La gestion des données, de la recherche et des connaissances au service d'une prise de décision axée sur l'équité et fondée sur des données probantes

(c) Activités de plaidoyer et de communication au service de l'élaboration et de la planification de politiques favorables aux intérêts de l'enfant

(d) Changement social et comportemental et soutien à la participation de la population

(e) Prise en compte des questions de genre et inclusion des personnes handicapées dans les activités de programmation

(f) Innovation et transformation numérique pour le développement des services

(g) Programmation sensible aux risques au service de la résilience, de la continuité des services et de l'efficacité des activités de préparation et d'intervention

Santé et VIH

21. Ce programme soutient la réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relative à la population, qui vise à s'assurer que les femmes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, en particulier ceux issus de catégories vulnérables, ont recours à des services de santé et de prise en charge du VIH de qualité, complets, sensibles aux questions de genre, tenant compte de l'âge et réactifs aux chocs, et qu'ils ont accès à des soins attentifs et aux biens essentiels. La participation de la population et le changement social et comportemental constitueront une priorité transversale.

22. L'UNICEF travaillera aux côtés du Ministère de la santé pour renforcer les capacités du système de santé en matière de santé maternelle et périnatale (notamment dans le domaine de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et du VIH pédiatrique), de soins néonataux essentiels, de santé de l'enfant et de gestion intégrée des maladies de l'enfant. Les interventions prévues comprennent l'institutionnalisation de la santé communautaire, le renforcement des chaînes d'approvisionnement, le renforcement des capacités du personnel de santé, l'amélioration du système d'information sanitaire et l'augmentation des services médicaux d'oxygénothérapie disponibles.

23. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités du système de soins de santé primaires en matière de gestion et de prestation des services de vaccination indispensables à la survie, notamment le vaccin contre la COVID-19 et d'autres vaccins récents, dans les contextes humanitaires et de développement. Les interventions se concentreront sur : la stimulation de la demande et la garantie d'une offre de qualité en matière de vaccination, avec des services de santé maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent intégrés au niveau communautaire et institutionnel ; le soutien à la redynamisation et à l'optimisation des systèmes de chaîne du froid (notamment pour les équipements adaptés aux changements climatiques) ; le renforcement des capacités face aux épidémies de maladies évitables grâce à la vaccination ; la pleine intégration de la vaccination aux soins de santé primaires.

24. L'UNICEF renforcera les capacités du Gouvernement en matière de développement des programmes, afin de répondre aux difficultés sanitaires auxquels

sont confrontés les adolescents, telles que les grossesses précoces, le VIH, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale, ou encore l'accès à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux adolescents, notamment en défendant leur implication dans la conception même de ces services.

25. L'UNICEF contribuera également à renforcer les capacités nationales et infranationales du système de santé, afin que celui-ci soit en mesure de se préparer et d'intervenir face aux situations d'urgence sanitaire, tout en continuant de proposer des services de santé essentiels et de répondre aux nouveaux enjeux de santé publique, tels que les maladies non transmissibles et la santé environnementale.

Nutrition

26. Ce programme soutient la réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relative à la population, qui vise à s'assurer qu'un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de femmes bénéficient d'une alimentation variée et nutritive, de soins conformes aux bonnes pratiques et de services favorisant une nutrition et un développement optimaux. Il portera sur toutes les formes de malnutrition et mettra à contribution les systèmes alimentaire, de santé, EAH, éducatif et de protection sociale.

27. Afin de lutter contre les retards de croissance et les carences en micronutriments, l'UNICEF aidera le Gouvernement et les partenaires à renforcer leurs capacités en vue de mettre en œuvre des programmes multisectoriels favorisant une alimentation variée et des interventions intégrées sensibles aux questions nutritionnelles, et de promouvoir des normes sociales et de genre facilitant l'instauration de pratiques et de comportements de soins optimaux. Il s'agit notamment de : promouvoir l'allaitement au sein, la diversité de l'alimentation et des pratiques d'alimentation complémentaires, ainsi que les soins attentifs ; soutenir la nutrition maternelle en intégrant la question nutritionnelle dans le cadre de prestation des soins de santé primaires ; inclure des services de nutrition infantile dans la gestion intégrée des maladies néonatales et infantiles ; renforcer la chaîne d'approvisionnement et l'achat des produits nutritionnels essentiels ; accompagner le Ministère de la santé et la Commission nationale pour l'alimentation et la nutrition dans l'élaboration de politiques, notamment une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les carences en micronutriments et un cadre relatif à la nutrition de l'adolescent destiné à promouvoir une alimentation équilibrée et un environnement sûr et sain dans les établissements scolaires.

28. Afin de garantir la détection et le traitement précoces de l'émaciation, y compris dans les contextes humanitaires, l'UNICEF renforcera les approches de gestion intégrée de la malnutrition aiguë, tant au niveau des établissements que des communautés. Cela implique notamment une stratégie active de recherche de cas, d'orientation, de suivi et de conseil, ainsi que des programmes de soins thérapeutiques hospitaliers et ambulatoires pour le traitement des enfants. Il s'agira également de soutenir le prépositionnement de produits nutritionnels et le renforcement des capacités en matière de préparation et d'intervention face aux situations d'urgence.

29. L'UNICEF travaillera aux côtés de la Commission nationale pour l'alimentation et la nutrition, des ministères de tutelle, de la société civile, des universités et des autres organismes des Nations Unies pour soutenir l'élaboration de politiques, la production de données probantes et le financement de la programmation et de la coordination multisectorielles en matière de nutrition, afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition chez les enfants, les adolescents et les femmes.

Services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients aux changements climatiques

30. Ce programme soutient les réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatives à la population et à la planète, qui visent à s'assurer qu'un plus grand nombre d'enfants et de communautés utilisent des services EAH gérés en toute sécurité, résilients aux changements climatiques, durables, sensibles aux questions de genre et équitables, tant au niveau communautaire qu'institutionnel, notamment dans les établissements scolaires, les établissements de santé et d'autres lieux.

31. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités du Gouvernement aux niveaux national, provincial et local afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques EAH adaptées aux enfants et de renforcer les mécanismes de coordination, les budgets, le suivi et les systèmes de gestion de l'information. L'UNICEF sollicitera le secteur privé à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de données relatives aux marchés, et l'incitera à s'impliquer dans l'innovation en matière de traitement de l'eau à domicile et de lavage des mains.

32. L'UNICEF s'efforcera d'améliorer l'accès des enfants défavorisés aux services EAH, notamment dans les zones périurbaines. L'organisation apportera également son soutien à la prestation de services, à la formation aux bonnes pratiques de lavage des mains et à la gestion de l'hygiène menstruelle. L'UNICEF sollicitera les communautés afin qu'elles participent aux programmes de changement social et comportemental et renforcera les capacités des comités EAH. L'organisation soutiendra les activités relatives à l'EAH et à la gestion des déchets dans les établissements de santé, les installations EAH et les clubs des établissements scolaires, et aidera les communautés à concevoir, mettre au point, exploiter et entretenir des services EAH, avec la participation des femmes, des adolescentes et des personnes handicapées.

33. Afin de renforcer les capacités EAH des communautés et des institutions en matière de préparation et d'intervention face aux chocs liés aux changements climatiques, l'UNICEF aidera le Gouvernement à : analyser les données relatives au climat et à l'EAH ; institutionnaliser la prise en compte de la résilience aux changements climatiques dans les activités existantes ; élaborer des politiques de lutte contre les changements climatiques adaptées aux enfants ; mobiliser des fonds pour la lutte contre les changements climatiques ; promouvoir la participation des jeunes ; mener des analyses des risques ; soutenir les activités EAH résilientes aux changements climatiques. L'UNICEF accompagnera l'Unité de gestion et d'atténuation des catastrophes naturelles et le Ministère de l'économie verte et de l'environnement dans leurs activités de préparation et d'intervention face aux maladies liées à l'EAH dans les situations d'urgence.

Apprentissage de qualité et acquisition de compétences

34. Ce programme soutient les réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatives à la prospérité et à la population, qui visent à s'assurer qu'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, particulièrement parmi les plus défavorisés, obtiennent de meilleurs résultats scolaires et acquièrent les compétences pratiques adéquates. Le programme soutiendra la mise en place d'un système éducatif équitable, tenant compte des questions de genre et inclusif.

35. Les capacités nationales, infranationales et communautaires seront renforcées afin de proposer des services inclusifs de qualité dans le domaine du développement de la petite enfance et de l'éducation, de généraliser l'accès à ces services et de

stimuler la demande. Le Gouvernement recevra un soutien pour : l'élaboration d'une politique nationale multisectorielle et d'un cadre de suivi dans le domaine du développement de la petite enfance ; la généralisation du modèle communautaire de prestation de services relatifs au développement de la petite enfance ; la mise en place d'interventions d'apprentissage précoce de meilleure qualité, adaptées au stade de développement de l'enfant et fondées sur le jeu, y compris pour les enfants handicapés ; le renforcement des capacités locales et communautaires visant à faire de ces efforts une priorité au sein des plans et des budgets ; l'amélioration des pratiques des personnes s'occupant d'enfants en matière de soins et d'éducation de la petite enfance, à travers des approches fondées sur le changement social et comportemental.

36. Les efforts se concentreront sur le renforcement des capacités du Gouvernement à proposer des services inclusifs de qualité et à stimuler la demande dans le domaine de l'enseignement primaire, en se concentrant sur l'équité en matière de résultats scolaires, de lecture, d'écriture et de calcul. Dans cette perspective, il conviendra de : consolider un système de formation des enseignants reposant sur des méthodes pédagogiques centrées sur les apprenants et sur leur mise en activité ; renforcer les capacités au niveau des districts et des établissements afin de garantir une mise en œuvre locale des apprentissages et une amélioration sur le plan qualitatif ; soutenir la réforme du secteur éducatif à travers la production de données probantes, le renforcement des capacités et la coordination ; garantir la continuité des apprentissages.

37. Le troisième domaine d'intervention portera sur le renforcement des capacités du Gouvernement à proposer un enseignement secondaire et des programmes de développement des compétences de qualité et inclusifs à destination des adolescents en général et des filles en particulier. Ces efforts s'inscriront dans l'objectif prioritaire du Gouvernement consistant à mieux préparer les adolescents à la vie quotidienne et professionnelle. Les interventions menées permettront : d'élaborer des cadres nationaux relatifs au développement des compétences et à l'enseignement professionnel ; d'améliorer les politiques et les directives relatives à la protection de l'enfance en contexte scolaire ; de consolider l'offre d'apprentissages alternatifs, notamment grâce au déploiement de solutions numériques et de parcours d'apprentissage flexibles, en particulier pour les apprenants à risque et défavorisés ; de renforcer les capacités des adolescents à assumer un leadership, à participer et à acquérir des compétences transférables.

Protection de l'enfance

38. Ce programme soutient les réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatives à la paix et à la population, qui visent à s'assurer qu'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents vivent dans des environnements de plus en plus protecteurs et bénéficient de services de protection de l'enfance améliorés. L'UNICEF collaborera avec les partenaires, les familles et les enfants afin de lutter contre la violence envers les enfants et le mariage des enfants, et de permettre un enregistrement rapide des naissances.

39. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités et des systèmes dans l'ensemble des secteurs, afin de prévenir les cas de violence, d'abus et de négligence, et de garantir un enregistrement rapide des naissances. Il s'agira notamment de : consolider les structures publiques de protection sociale au niveau des communautés, afin de lutter contre la violence, la stigmatisation et l'exclusion, et de favoriser l'accès à des services de qualité, notamment en matière d'enregistrement des naissances ; lutter contre les normes de genre néfastes ; prévenir le mariage des enfants en garantissant un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé procréative. Dans

cette perspective, il conviendra : d'institutionnaliser la gestion communautaire des cas ; de renforcer le dialogue communautaire ; de donner aux filles et aux garçons les outils nécessaires pour assumer le rôle d'agents du changement au service d'une culture de la tolérance zéro vis-à-vis de la violence ; de garantir la sauvegarde de l'enfance dans tous les lieux où résident des enfants.

40. L'UNICEF travaillera aux côtés des partenaires en vue de renforcer la capacité du Gouvernement à proposer des services accessibles de qualité à destination des enfants victimes de violences ou sujets à d'autres types de vulnérabilité. Il s'agira de renforcer le système légal de gestion des cas et la protection de l'enfance afin de garantir l'accès à des services réactifs, cohérents et efficaces, en mettant l'accent sur le soutien psychosocial, le rapprochement des programmes de transferts monétaires et de la prise en charge fondée sur la famille, et l'accès à une justice adaptée aux enfants. Les interventions porteront également sur l'amélioration de l'enregistrement des naissances à travers le soutien apporté au système national intégré d'information sur les registres, à la transition numérique et au renforcement de l'interopérabilité des données entre le système de santé et les registres de l'état civil.

41. L'UNICEF accompagnera le gouvernement dans le renforcement de la législation, des politiques et des cadres réglementaires, et plaidera à ses côtés auprès des partenaires pour l'obtention de ressources suffisantes, permettant de garantir aux enfants un environnement protecteur et l'enregistrement des naissances pour tous à l'échelle nationale. Cela implique notamment de : collaborer avec le département du développement de l'enfant et des services sociaux en vue d'améliorer la coordination intersectorielle ; contribuer à la législation relative à l'enregistrement des naissances en offrant un appui technique ; mettre en œuvre le projet de loi sur le Code de l'enfance ainsi que les politiques migratoires et de lutte contre la traite d'êtres humains ; améliorer les systèmes de gestion des informations administratives afin de procéder au suivi de la prestation de services ; renforcer la professionnalisation des travailleurs sociaux qualifiés.

Politique sociale

42. Ce programme soutient les réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatives à la prospérité et à la population, qui visent à s'assurer qu'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents bénéficient de budgets accrus et de politiques et de programmes sociaux et économiques favorables, permettant de lutter contre la pauvreté des enfants et de promouvoir l'inclusion et la résilience.

43. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités des autorités locales et nationales en faveur de la mobilisation durable, de la planification, de la répartition équitable, de l'exploitation et du suivi des ressources allouées aux secteurs sociaux. L'organisation aidera le législateur et le Ministère des finances et de la planification nationale à renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et à élargir leur base de connaissances en matière d'investissements dédiés aux enfants. L'UNICEF plaidera pour l'augmentation des budgets et une utilisation plus efficiente et efficace ; accentuera les efforts déployés pour renforcer les investissements dédiés aux enfants à travers l'augmentation de la marge de manœuvre budgétaire ; soutiendra les réformes favorables à des budgets transparents, décentralisés et tenant compte des produits des programmes ; contribuera à la mise en œuvre des initiatives de responsabilité sociale, afin de permettre un suivi communautaire des processus budgétaires et de la prestation de services.

44. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités du Ministère du développement communautaire et des services sociaux en vue de proposer une protection sociale adaptée aux enfants, efficace et équitable dans les contextes

humanitaires et de développement. Parmi les différentes priorités, on peut notamment citer la volonté de : garantir un système de protection sociale réactif aux chocs, bien coordonné et tenant compte du handicap ; renforcer les programmes de transferts monétaires à vocation sociale en comblant les lacunes relatives à l'inclusion, en améliorant la gestion des données et en établissant des liens avec grands cadres régissant le modèle d'intervention « Cash Plus » ; intégrer la protection sociale aux autres secteurs sociaux ; soutenir la mise en place de plateformes décentralisées permettant des initiatives intégrées, notamment en matière de couverture de l'action sociale ; créer un registre social unifié.

45. Afin d'éclairer les programmes et les politiques, les efforts se concentreront sur le renforcement des capacités dans le domaine de la production et de l'exploitation d'informations et de données probantes de qualité axées sur l'équité. Parmi les différentes priorités, on peut notamment citer la volonté de : s'appuyer sur les données probantes pour mettre en lumière les problèmes d'équité et mieux comprendre la pauvreté multidimensionnelle et monétaire des enfants ; collaborer avec l'institut national de statistique pour améliorer la qualité, l'équité et la ventilation des données issues des enquêtes menées auprès des ménages ; renforcer l'utilisation en temps réel des données ; accompagner le Ministère des finances et de la planification nationale dans la mise en place d'un répertoire national de recherche ; promouvoir la transition numérique des systèmes de données.

Efficacité du programme

46. Cette composante favorisera la mise en œuvre du programme et la collaboration intersectorielle, notamment pour : la planification, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ; les approches intersectorielles telles que le changement social et comportemental ; les activités de communication et de plaidoyer ; la mobilisation des ressources et les partenariats ; la programmation tenant compte du genre et des personnes handicapées ; l'appui opérationnel.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ordinaires</i>	<i>Total</i>
Santé et VIH	8 264	47 500	55 764
Nutrition	4 132	23 750	27 882
Services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients aux changements climatiques	4 132	23 750	27 882
Apprentissage de qualité et acquisition de compétences	4 132	25 175	29 307
Protection de l'enfance	4 545	8 075	12 620
Politique sociale	4 132	12 469	16 601
Efficacité du programme	11 983	7 406	19 389
Total	41 320	148 125	189 445

Administration du programme et gestion des risques

47. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

48. La mise en œuvre et le suivi du programme seront assurés en collaboration avec le Gouvernement de Zambie, sous la supervision générale du Ministère des finances et de la planification nationale.

49. L'équipe de pays des Nations Unies mettra en place des groupes consacrés aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'équipe de gestion du programme se chargera de superviser leur mise en œuvre et leur coordination. L'UNICEF jouera un rôle central au sein de ces différents groupes de travail. Il s'agira d'examiner les opportunités de programmation conjointe dans les domaines de la protection sociale, du renforcement de la résilience, de la lutte contre le mariage des enfants, du renforcement du système de santé, de la lutte contre la malnutrition, du financement des objectifs de développement durable, de l'adaptation aux changements climatiques, de la participation des jeunes et de la santé et des droits sexuels et procréatifs.

50. Parmi les principaux risques susceptibles de freiner l'obtention de résultats, on peut notamment citer les catastrophes naturelles, les changements climatiques, les urgences sanitaires, le manque de prévisibilité de l'environnement budgétaire et la détérioration de la situation économique. L'UNICEF suivra la situation afin de : réévaluer les hypothèses formulées au moment de la planification et adapter le programme en conséquence ; collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies au sujet du renforcement de la résilience dans le cadre de ses activités de programmation ordinaires ; le cas échéant, mobiliser des ressources pour les interventions en situation d'urgence.

51. Pour la gestion des ressources financières, l'UNICEF fera appel à l'approche harmonisée sur les transferts monétaires et renforcera les mécanismes de sauvegarde de l'enfance, notamment dans le domaine de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

52. L'UNICEF procédera à l'examen régulier des risques programmatiques, opérationnels et financiers, et définira des mesures appropriées de maîtrise et d'atténuation des risques, afin de contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

Suivi, apprentissage et évaluation

53. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sert de base au suivi et à l'évaluation du programme. L'UNICEF renforcera les systèmes publics afin de produire des données ventilées par sexe et par genre, en mettant l'accent sur l'équité et la prise en compte de l'enfance. L'organisation assurera le suivi des progrès accomplis, apportera son soutien aux enquêtes nationales et aux systèmes de gestion de l'information, et contribuera à l'amélioration de l'utilisation des données en temps réel. Les progrès et les goulets d'étranglement relatifs à la mise en œuvre du programme seront évalués grâce au suivi de terrain, au suivi par un tiers, aux visites en cours de programme et à l'instauration de communications régulières avec les

partenaires. Comme indiqué dans le plan d'évaluation chiffré, les évaluations se concentreront sur l'apprentissage, l'amélioration du programme et le perfectionnement de la stratégie. L'UNICEF apportera son soutien au renforcement des capacités nationales afin de permettre une meilleure participation du Gouvernement dans les processus d'évaluation.

54. L'UNICEF soutiendra les efforts des Nations Unies pour le suivi des programmes du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des programmes communs, notamment grâce au groupe thématique interorganisations des Nations Unies consacré aux données, au suivi et à l'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de la Zambie et l'UNICEF, 2023-2027

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 42</p> <p>Priorités nationales : Huitième plan national de développement</p> <p>Objectifs de développement durable correspondants : 1 à 6, 10, 11, 13, 16, 17</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 à 4</p>
<p>Groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalisations de l'UNSDCF	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) *Indicateur UNSDCF	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
2. (Population :) D'ici à 2027, l'ensemble de la population zambienne, y compris les catégories marginalisées et vulnérables, peut accéder de manière équitable et avoir recours à des services sociaux universels, de qualité, inclusifs, sensibles aux questions de genre et	1. D'ici à 2027, un plus grand nombre de femmes, de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents, en particulier parmi les catégories de population marginalisées et vulnérables, ont recours à des services de santé et de prise en charge du VIH de qualité, complets, sensibles aux questions de genre, tenant compte de l'âge et réactifs aux chocs, et ont accès à des soins attentifs et aux biens essentiels.	Pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié NR : 80 % NC : 90 %	Enquête démographique et de santé (EDS)	1.1 Le système de santé a renforcé ses capacités afin de proposer des services de santé procréative, maternelle, néonatale et infantile à fort impact, notamment pour la prise en charge du VIH. 1.2 Le système de soins de santé primaires a renforcé ses capacités afin de gagner en résilience et en efficacité dans la gestion et l'administration des vaccins vitaux au sein de services de santé maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent intégrés, dans les contextes	Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Ministère de la jeunesse et des sports ; Ministère du développement communautaire et des services sociaux ; Unité de gestion et d'atténuation des catastrophes naturelles ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ;	8 264	47 500	55 764
		Pourcentage de nouveau-nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance NR : 72 % NC : 90 %						
		Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois souffrant de diarrhée et recevant des sels de réhydratation orale et du zinc						

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) *Indicateur UNSDCF	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
réactifs aux chocs.		NR : 34 % NC : 70 %		humanitaires et de développement.	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ; Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies ; Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni ; Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) ; Gouvernement allemand ; Gouvernement japonais ; Union européenne (UE) ; Banque mondiale ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ; Fonds mondial ; organisations de la société civile (OSC)			
		Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu l'intégralité des vaccins de base NR : 63 % NC : 85 %	Système d'information sanitaire	1.3 Le Gouvernement et les partenaires ont renforcé leurs capacités afin de développer des services de santé complets, intégrés et adaptés aux adolescents, et de promouvoir la participation de ces derniers.				
		Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide NR : 69 % NC : 95 %	Enquête sur les indicateurs du paludisme en Zambie	1.4 Le système de santé a renforcé ses capacités afin de se préparer et d'intervenir face aux situations d'urgence sanitaire, tout en continuant de proposer des services de santé essentiels et de répondre aux nouveaux enjeux de santé publique.				
		Pourcentage d'adolescents âgés de 10 à 19 ans suivant un traitement antirétroviral sur l'ensemble des adolescents vivant avec le VIH NR : 53 % (Garçons (G) : 60 %, Filles (F) : 49 %) NC : 95 %	Estimations ONUSIDA					

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) *Indicateur UNSDCF	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
2	2. D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de femmes, en particulier parmi les catégories de population marginalisées et vulnérables, bénéficient d'une alimentation variée et nutritive, de soins conformes aux bonnes pratiques et de services nutritionnels favorisant une nutrition et un développement optimaux.	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance NR : 35 % NC : 25 %	EDS	2.1 Le Gouvernement et les partenaires ont renforcé leurs capacités en vue de mettre en œuvre des programmes multisectoriels destinés à favoriser une alimentation variée, des pratiques et des comportements de soins optimaux, et des services intégrés de lutte contre les retards de croissance et les carences en micronutriments. 2.2 Les enfants ont accès à des services de détection et de traitement précoces de l'émaciation, notamment dans les contextes humanitaires. 2.3 Le Gouvernement et les partenaires ont renforcé leurs capacités afin de soutenir l'élaboration de politiques, la production de données probantes et le financement de programmes multisectoriels relatifs à la nutrition.	Commission nationale pour l'alimentation et la nutrition ; Ministère de la santé ; Unité de gestion et d'atténuation des catastrophes naturelles ; UE ; Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni ; Asdi ; Gouvernement allemand ; Programme alimentaire mondial ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; OMS ; OSC	4 132	23 750	27 882
		Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation NR : 4 % NC : 3 %						
		Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans et d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans souffrant d'anémie NR : 31 %, 33 % NC : 25 %, 27 %						
		Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un apport alimentaire minimal acceptable NR : 13 % NC : 30 %						
4. (Planète :) D'ici à 2027, les écosystèmes sont en meilleure santé et la	3. D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants et de communautés utilisent des services EAH gérés en toute sécurité,	Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services élémentaires d'assainissement NR : 32 % NC : 37 %	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de	3.1 Le Gouvernement a renforcé ses capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de budgets permettant de garantir des services EAH gérés en	Ministère du développement de l'eau, de l'assainissement et de la protection de l'environnement	4 132	23 750	27 882

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) *Indicateur UNSDCF		Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
		RO	AR				Total		
population est plus résiliente, y compris les personnes marginalisées et vulnérables. Le peuple contribue à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles et des services environnementaux, en bénéficie et peut également compter sur une meilleure efficacité des mesures adoptées face aux changements climatiques, aux chocs et aux crises.	résilients aux changements climatiques, durables, sensibles aux questions de genre et équitables, tant au niveau communautaire qu'institutionnel.	Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson NR : 65 % NC : 71 %	l'assainissement et de l'hygiène	toute sécurité, résilients aux changements climatiques, durables, sensibles aux questions de genre et équitables. 3.2 Les enfants bénéficient d'un meilleur accès aux services EAH gérés en toute sécurité, résilients aux changements climatiques, durables, sensibles aux questions de genre et équitables, tant au niveau communautaire qu'institutionnel. 3.3 Les communautés et les institutions ont renforcé leurs capacités en matière d'EAH afin de mieux se préparer et de prendre les mesures adéquates face aux catastrophes et aux changements climatiques.	; Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Ministère de l'économie verte et de l'environnement ; Unité de gestion et d'atténuation des catastrophes naturelles ; Gouvernement allemand ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Autorité de gestion des ressources en eau ; Conseil national pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; autorités locales ; OSC				
		Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services élémentaires d'hygiène NR : 18 % NC : 24 %							
2 1. (Prosperité :) D'ici à 2027, l'ensemble de la population zambienne, y compris les catégories	4. D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, particulièrement parmi les plus défavorisés, obtiennent de meilleurs résultats	Pourcentage d'élèves de première année de primaire ayant bénéficié d'un apprentissage précoce dès la petite enfance NR : 37,1 % (G : 37,3 %, F : 36,9 %) NC : 45 % chacun	Ministère de l'éducation, Bulletin statistique de l'éducation	4.1 Le Gouvernement a renforcé ses capacités en vue de proposer des services inclusifs de qualité dans le domaine du développement de la petite enfance et de l'éducation, de généraliser l'accès à ces	Ministère de l'éducation ; Ministère de la santé ; Ministère du développement communautaire et des services sociaux ; UE ;	4 132	25 175	29 307	

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) *Indicateur UNSDCF	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
marginalisées et vulnérables, bénéficie d'une économie inclusive, résiliente et durable, offrant des opportunités décentes, équitables, variées et durables en matière d'emploi, de moyens de subsistance et d'entrepreneuriat.	scolaires et acquièrent les compétences pratiques et professionnelles adéquates.	Pourcentage d'enfants entrant en première année de primaire au bon âge (7 ans) NR : 49,2 % (G : 48,8 %, F : 49,5 %) NC : 55 % chacun		services et de stimuler la demande. 4.2 Les parties prenantes nationales et infranationales et les établissements scolaires ont renforcé leurs capacités en vue de proposer des services inclusifs de qualité et de stimuler la demande dans le domaine de l'enseignement primaire, en se concentrant sur l'amélioration des résultats scolaires.	OSC ; universités ; secteur privé ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture			
		Taux de transition du premier cycle vers le deuxième cycle de l'enseignement secondaire NR : 46,5 % (G : 46,8 %, F : 47,2 %) NC : 60 % chacun						
		Résultats scolaires moyens dans les matières principales (%) NR : Anglais 35,87 (G : 35,46, F : 36,25) ; mathématiques 33,14 (G : 33,59, F : 32,78) NC : Anglais 42 chacun ; mathématiques 45 chacun						
2 3. (Paix :) D'ici à 2027, l'ensemble de la population zambienne, y compris les catégories marginalisées et vulnérables,	5. D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents vivent dans des environnements de plus en plus protecteurs et bénéficient de services de protection de	Pourcentage de femmes et d'hommes (âgés de 20 à 24 ans) mariés avant l'âge de 18 ans* NR : Femmes (F) : 29 %, Hommes (H) : 2,8 % NC : Femmes (F) : 22 %, H : 2 %	EDS	5.1 Les enfants, les adolescents, les parents, les communautés et le Gouvernement ont renforcé leur capacité à prévenir les cas de violence, d'abus et de négligence, et à garantir un enregistrement rapide des naissances.	Ministère du développement communautaire et des services sociaux ; Ministère des affaires intérieures et de la sécurité interne ; Ministère de	4 545	8 075	12 620

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) *Indicateur UNSDCF	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
contribuent à l'instauration durable de la paix, de la démocratie, des droits humains, de l'état de droit, de la justice, d'une société non discriminatoire, de l'égalité et d'une gouvernance inclusive et porteuse de changements, et en bénéficient.	l'enfance améliorés, notamment en matière d'enregistrement des naissances.	Pourcentage de jeunes (âgés de 18 à 24 ans) ayant été victimes d'abus sexuels avant l'âge de 18 ans et déclarant avoir été pris en charge par des services NR : Femmes (F) : 0 %, H : 7,2 % NC : 25 % chacun	Enquête sur la violence contre les enfants	5.2 Le Gouvernement a renforcé sa capacité à proposer et à superviser des services accessibles de qualité à destination enfants victimes de violences ou sujets à d'autres types de vulnérabilité. 5.3 Le Gouvernement a renforcé la législation, financé des politiques et instauré des cadres réglementaires afin de garantir aux enfants un environnement protecteur.	l'éducation ; Ministère de la santé ; Ministère de l'administration locale et du développement rural ; Autorité de poursuite et système judiciaire nationaux ; Asdi ; UE ; FNUAP ; HCR ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; OSC			
		Taux d'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans* NR : 14 % NC : 50 %	EDS					
1, 2	6. D'ici à 2027, les enfants et les adolescents bénéficient de politiques et de programmes sociaux et économiques améliorés, permettant de réduire la pauvreté et de promouvoir l'inclusion et la résilience.	Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale), ventilée par secteur NR : Santé (8,1 %) ; éducation (11,5 %) ; protection sociale (4 %) ; NC : Santé (10 %) ; éducation (13 %) ; protection sociale (6 %)	Documents nationaux relatifs au budget	Le Gouvernement a renforcé ses propres capacités afin de garantir : 6.1 Une mobilisation, une planification, une gestion et un suivi équitables et durables des ressources du secteur social ; 6.2 Une protection sociale tenant compte des besoins des enfants dans les contextes humanitaires et de développement ; 6.3 La production et l'exploitation d'informations et de données probantes de	Ministère des finances et de la planification nationale ; Ministère de l'administration locale et du développement rural ; Institut zambien pour la recherche et l'analyse des politiques ; Ministère du développement communautaire et des services sociaux ; Agence zambienne pour les personnes	4 132	12 469	16 601
		Nombre de ménages concernés par les programmes de transferts monétaires*	Système d'information sur la gestion des transferts					

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) *Indicateur UNSDCF	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par réalisation du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : 973 323 NC : 1 493 352	monétaires à vocation sociale	qualité et axées sur l'équité en vue d'éclairer l'élaboration des programmes et des politiques.	handicapées ; Banque mondiale ; Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni ; Direction suisse du développement et de la coopération ; Asdi ; PNUD ; OSC ; universités			
1 à 4	7. Efficacité du programme	Pourcentage de résultats du programme de pays en voie de réalisation ou réalisés NR : 81 % NC : 100 %	Base de données interne	7.1 Coordination des programmes 7.2 Relations extérieures 7.3 Changement social et comportemental 7.4 Communication, plaidoyer, partenariats et mobilisation 7.5 Planification, suivi et évaluation 7.6 Appui opérationnel	Ministère des finances et de la planification nationale ; Nations Unies	11 983	7 406	19 389
Montant total des ressources						41 320	148 125	189 445